

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1937

présenté par
M. Carré, Mme de La Raudière et Mme Louwagie

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il y a une difficulté à introduire un mécanisme de liberté de fixation des tarifs alors même que les professions réglementées le sont parce qu'elles assurent une charge publique.